

Syndicat des Forestiers privés du Calvados et de la Manche

----- Compte rendu de l'assemblée générale du 09 avril 2016

Personnalités présentes à cette assemblée :

Mrs BOUVAREL Luc, Directeur Général de FRANSYLVA Forestiers Privés de France
LE PICARD Cyril, Président de la coopérative COFOROUEST et de l'UCFF
MORVAN Xavier, Directeur CRPF de NORMANDIE avec Marion TIMERNANE et Nicolas LORIQUE
LECLERCQ Jean-Marie, Directeur de PROFESSIONSBOIS
JANNERAT Pierre-André, Vice-Président de la Fédération des Chasseurs du Calvados
CAPPELAERE Marc, représentant des Experts Forestiers
RIVERAIN Samuel, Directeur Régional Basse-Normandie et Bretagne - COFOROUEST

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président ouvre l'Assemblée Générale.

PARTIE STATUTAIRE

1 - Rapport moral du Président

Retour rapide sur les évènements de 2015.

COP 21

En 2015, la COP21 (21ème Conférence des Partenaires) qui s'est tenue au Bourget a été, pour nous forestiers, l'occasion d'affirmer une fois de plus, les services que la forêt rend à la société.

Nos concitoyens s'y croient trop souvent chez eux pour s'y détendre et pour le cadre de vie qu'elle offre mais, sans qu'ils s'en doutent, son rôle épurateur de l'air qu'ils respirent et de l'eau qu'ils boivent est bien plus important ! ... et tout cela est gratuit. Le slogan « pollueurs, payeurs » consacré lors du Grenelle de l'environnement devrait pouvoir se retourner au bénéfice des forestiers ; c'est l'un des objectifs que se sont fixés les syndicats de forestiers privés et notre fédération : faire valoir auprès des pouvoirs publics et aux yeux des français le fait que la forêt capte 20% du gaz carbonique émis chaque année. Où sont les crédits carbone qui logiquement devraient nous revenir ?

Localement, une association a été créée : « Normandie Forêver », pour utiliser les crédits alloués au reboisement par certaines entreprises soucieuses de compenser la production de CO2 générée par leur activité. C'est un début.

Non seulement les feuilles des arbres captent le CO2 mais l'usage du bois dans la construction, dans les meubles et dans tous les objets ouvrés stocke durablement le carbone. Dans ces usages, le bois est bien moins énergivore que le béton, l'acier ou l'aluminium et il offre l'avantage d'être renouvelable. En fin de vie, ce bois va rejoindre les produits connexes de la sylviculture et des industries du bois pour produire de l'énergie en se substituant aux énergies fossiles. Tout cela est bon pour le climat !

Encore faut-il que la forêt soit exploitée ! Ne pas toucher à la forêt comme le prône certains écologistes irait à l'encontre de toutes ces vertus.

Exploiter la forêt pour la renouveler est donc un geste civique pour le forestier, tout comme utiliser ce bois est un geste civique pour nos concitoyens. Tel est le message à faire passer à tous les amoureux de la forêt et de surcroît, des emplois durables et non délocalisables seront ainsi créés dans nos campagnes qui se dépeuplent.

Ce message, votre syndicat a commencé à le faire passer à la foire de Caen et nous organisons un partenariat avec le Crédit Agricole et Groupama une campagne d'information vers un large public. Il faudra aussi mobiliser les médias sur ce thème.

Pour ce qui est des moyens à mettre en œuvre, le **Plan national de filière forêt bois**, qui a été signé le 8 mars 2016, résulte de la mise en place de la loi d'avenir votée fin 2014. On espère y voir développée dans sa déclinaison régionale une série d'actions en faveur de la filière forêt bois, mais ne nous y trompons pas, il faudra être très présent pour défendre un contenu qui reste à définir. C'est aussi la raison pour laquelle votre syndicat participe à l'interprofession pour faire le lien entre la forêt et l'aval de la filière bois.

En ce qui concerne la sensibilisation des propriétaires pour la mobilisation de nos ressources, des actions telles que Primabois dans le Pays d'Auge ou Movapro, conduites par le CRPF pour la mobilisation des bois sont de bons exemples de développement.

La réunification de la Normandie apporte quelques nouveautés :

Côté administration, dans la DRAAF un service forestier a été créé ; il est à Rouen, en Seine Maritime comme le CRPF ; il y a là une forme logique de localisation mais vos interlocuteurs n'ont pas changé dans les départements.

Côté Région, c'est la Normandie réunifiée mais là ce n'est pas encore limpide : M. DEJEAN de La BATIE, Vice-Président de la région Normandie, en charge de «L'Environnement, Mer, Littoral et Forêt» qui a déclaré, au colloque de Bayeux, que la région Normandie «s'engage dans le développement de la filière forêt bois régionale». Nous n'en doutons pas mais, en pratique, tout reste à faire car, en réponse à notre demande, d'autres urgences font attendre les forestiers. Pour ce qui est des crédits régionaux et européens, ils sont bien là, mais pour y accéder, c'est toujours de plus en plus lourd administrativement.

Nouvelles des marchés

Contexte socio-économique de la filière

Malgré une embellie momentanée sur le chêne et le maintien du douglas, les prix ne sont encore loin du niveau de 1970 ; de nombreuses scieries ont fermé, la fabrication de meubles périlite alors qu'elle fut florissante en Basse- Normandie jusqu'à la fin du XXème siècle.

Ce déclin industriel a conduit les scieurs, puis les exploitants forestiers, à exporter nos produits pour les valoriser au mieux. Pour limiter ce courant et faire baisser les prix, certains industriels ont poussé le gouvernement à limiter les exportations en imposant, fin 2015, de nouvelles règles commerciales et sanitaires. Dans le même temps, rien que trois ministres signaient le 8 mars 2016 le Plan National de la filière bois après avoir fait passer la TVA sur les grumes de 10 à 20% : un pas en avant, deux pas en arrière !

Malgré toutes ces incohérences, les forestiers restent conscients qu'il faut continuer d'exploiter la forêt, renouveler les peuplements mal adaptés et éclaircir les plus denses, faute de quoi, ces peuplements seront fragilisés par le vent.

Il faut donc toujours espérer, mais aujourd'hui, la situation est très préoccupante : nous sommes pris en tenaille entre des charges sans cesse plus lourdes et des prix en baisse depuis 50 ans et qu'on ne maîtrise pas ! Notre situation n'est pas plus enviable que celle des agriculteurs ; tout au plus peut-on retarder nos coupes ! Mais voilà que le PSG voulu il y a 50 ans pour réguler les coupes abusives se retourne contre nous et que l'Etat nous prend à partie quand le programme de coupe n'est pas réalisé. Il ne faut pas que le plan de gestion devienne un moyen de nous spolier un peu plus.

Ce contexte doit nous inciter à faire le point sur plusieurs options essentielles pour l'avenir de notre patrimoine forestier.

Feuillus ou résineux ? : schématiquement, le bilan financier pour le producteur est nul ou négatif pour les feuillus, positif pour les résineux. Mais la société et les naturalistes n'aiment pas les résineux ; sauf qu'ils veulent des maisons en bois et que ces maisons sont bâties avec des résineux. Espoir : mettre des feuillus les matériaux de construction CLT. **Il faut trouver des usages valorisants pour les feuillus qui sont dans nos forêts**; ceci est un message pour la filière deuxième transformation.

Bois énergie ou bois d'œuvre ?

Jusqu'alors, tout forestier bien né cherche à produire des arbres de qualité en s'appliquant à les sélectionner droits, sans défauts, pour sortir de belles grumes dès les éclaircies mais cet artisanat d'art a-t-il encore une justification économique ? Quand on voit des grumes de hêtre de qualité passer en bûches, on est en droit de se poser des questions !

Notre filière bois devrait agir avec discernement ; les plaquettes forestières destinées au bois énergie sont pour nous une bonne issue pour certains taillis, les petits bois d'éclaircie et les bois de très mauvaise qualité, mais pour le reste, les scieurs doivent faire leur travail.

Mais comment le feront-ils et dans quelles contraintes économiques et financières ?

Dès 1986 nous avons introduit la mécanisation pour les résineux et ce fut un moyen de baisser les coûts de mobilisation et à cette occasion, le machinisme a permis de rationaliser le travail, facilité le cubage. Nos prix de vente se sont relevés. Cette révolution reste à faire pour les feuillus et nous n'y couperons pas (sans jeu de mot). Pourquoi ?

Parce que la main-d'œuvre forestière tend à disparaître et elle sera réservée aux bois de grande qualité,

Parce que nous devons fournir à la transformation des produits aussi homogènes que possible ; il est irrationnel d'apporter à la scierie des bois destinés à la plaquette forestière,

Parce que si nous voulons faire le tri des bois et des essences selon leur destination, il faut le faire dès la forêt.

Sorti de ces obligations d'économie de logistique, tout reste à faire, à discuter avec les exploitants et les scieurs l'art et la manière de procéder ; et il faut saluer ici la présence Mr Raison, représentant des scieurs de Basse-Normandie. Il est en effet de notre responsabilité commune de prévoir comment nos forêts seront exploitées demain.

On ne peut oublier qu'aujourd'hui, nous avons des différends exposés plus haut, ni méconnaître les tensions qui règnent entre exploitants forestiers et scieurs. Cela ne mènera à rien de positif ; c'est bien la preuve qu'il faut agir autrement : se parler pour se comprendre et se connaître pour s'entendre.

Cette mutation dans le contexte économique actuel, sera difficile, longue mais indispensable car, avec la disparition des petites scieries locales, si une tempête telle que celle de 1999 survenait aujourd'hui, nous ne serions pas en mesure de faire face, en particulier pour les petites surfaces, chez les petits propriétaires.

Voilà un chantier qui nous attend dans les années qui viennent et un sujet à mettre en musique dans le **Plan régional forêt bois** en préparation.

Merci de votre attention.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

Rapport financier exposé par le trésorier Mr Claude de SANDERVAL

Résultats :

Le compte d'exploitation de l'année 2015 s'élève à 30 664 € en dépenses contre 32 022 € en recettes ; il est bénéficiaire de 1 358€.

Son analyse : **NATURE DES DEPENSES**

Dépenses de structures (assurance RC + fédération) : 31%

Représentations (bénévoles), actions et promotions : 26%

Frais de gestion, secrétariat : 34%

NATURE DES RECETTES

Les comptes, commencent par les **cotisations de nos adhérents** ; ce sont nos seules recettes, avec quelques placements judicieux de notre trésorerie

Dans La Manche et le Calvados, le syndicat est déjà fort de :

- 43 % des PSG, 54% en ha

- 14 % des forestiers de plus de 10 ha

Donc nous pouvons continuer à nous renforcer et à grandir : n'hésitez pas à en parler autour de vous

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.

2 - FIXATION DE LA COTISATION 2017

Compte tenu du résultat constaté et dans le souci de convergence avec les départements voisins, le trésorier et le président proposent de conserver la même cotisation pour l'an prochain, à savoir :

Moins de 14 ha : 31 €

**Plus de 14 ha : 8 € + 1,63 €/ha jusqu'à 200ha + 1,35 €/ha de 200 à 500ha
+ 1,13 €/ha au-delà de 500ha**

Le montant de la cotisation 2017 a été approuvé à l'unanimité.

3 - ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS

Le président remercie pour leur collaboration Mr Claude GRANDIN ainsi que Mr François TESNIERE, notre ancien trésorier, qui ont été amenés à donner leur démission pour des raisons personnelles.

C'est l'occasion d'ouvrir la discussion sur le nécessaire renouvellement progressif de nos représentants au conseil. Plusieurs personnes sont pressenties dont Mrs de MEZERAC et de VERDUN qui se présentent. Comme de coutume, elles seront invitées à participer aux prochaines sessions du conseil et pourront, si elles le souhaitent, présenter leur candidature à la prochaine Assemblée générale.

Quart sortant :

- Mr Bruno ARNOULD
- Mr Loïc de CONIAC
- Mr Daniel DUYCK
- Mr Henri de LOIZELLERIE

Candidat :

- Mr Marc LEMARCHAND

Après consultation de l'assemblée, MM ARNOULD, de CONIAC, DUYCK, de LOIZELLERIE et LEMARCHAND sont élus à l'unanimité.

PARTIE TECHNIQUE ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1 - Intervention de Mme Marion TIMERMANE du CRPF sur l'action MOVAPRO :

Le but final de cette action est d'apporter un conseil technique et financier aux propriétaires forestiers qui en feront la demande, en étant capable de faire un diagnostic prévisionnel, aussi pertinent que possible, sur des peuplements de faible valeur dont les produits sont destinés à faire des plaquettes pour le Bois énergie.

Un premier temps a été consacré à recueillir des données chiffrées sur une quinzaine de chantiers, sur les matériels et les peuplements. Les premières conclusions portent avant tout sur l'accès et les places de dépôt qui sont déterminantes pour la rentabilité du chantier.

NB : En plus des routes pierrées, il existe des aides pour les pistes de débardage et pour les aires de stockages.

Mais le CRPF recherche encore 25 chantiers où il peut venir en appui technique.
Contacter Marion TIMERMANE (Tél : 02 35 12 41 00)

2 - Discussion sur la mobilisation et la vente des bois feuillus en Normandie

avec la participation de MM Luc BOUVAREL, Marc CAPPELAERE, Cyril LEPICARD, Xavier MORVAN, Serge RAISON, et l'assemblée.

Concernant le dossier MOVAPRO, Mr de GASSART s'interroge sur les prix annoncés des plaquettes qu'il juge peu crédibles. Mr DUYCK rappelle qu'il est toujours difficile d'annoncer des tarifs, ceux-ci variant très sensiblement selon la logistique des chantiers et le taux d'humidité. Il rappelle que des fonds existent concernant les aides à la desserte forestière et que cet investissement est fondamental pour les années futures. Pour les chaufferies, le taux d'humidité est important et le fait de sécher le bois en forêt permet d'améliorer le prix de vente. Mr de THIEULLOY indique que les prix proposés sont nettement insuffisants et que les forestiers ne travaillent pas à perte. Mr LE PICARD, interpellé sur les prix proposés par COFOROUEST, rappelle que ce marché est encore récent et que les contrats signés avec les industriels pour trois ans arrivent bientôt à échéance et que ce sera l'occasion de rediscuter les prix. Mr RIVERAIN rappelle que les industriels deviennent plus souples en terme de taux d'humidité. Mrs MORVAN et DUYCK indiquent qu'il faut aussi établir le bilan économique dans sa globalité : l'absence de rémanents doit être intégrée (pas de broyage donc plantations moins onéreuses).

Mr CAPPELAERE pense qu'il ne faut pas espérer une augmentation du prix de plaquettes forestières dans un avenir proche, ces plaquettes coûtant très cher à aller chercher en forêt.

Concernant les marchés du chêne, Mr RAISON indique que les normes de siccité du DUT qui dictent l'utilisation des bois en construction sont trop dures, ce qui est mauvais pour les entreprises normandes même en intégrant le bénéfice du marché anglais qui est plus souple en matière de normes. Des contacts ont lieu avec les pouvoirs publics pour diminuer les exigences des normes françaises. Concernant les marchés internationaux, la Chine deviendra exportatrice d'ici 2024. Avant ils achetaient du bois de qualité médiocre qui intéressait peu les industriels français mais maintenant ils achètent du bois qui manque à nos scieurs. Mr GAUTIER rappelle qu'en plus, on vend hors taxes aux chinois alors que pour la TVA a augmenté dans l'hexagone depuis le 1er janvier. Mr RAISON indique que pour lui il n'y a pas de problème et que le prix du chêne a augmenté cette année de 18 %.

Mr LECLERCQ (ProfessionsBois) indique qu'il n'y a pas de politique forestière. Une campagne a été lancée pour faire remonter les informations de toutes les parties prenantes. Pour les industriels l'approvisionnement doit être régulier et pérenne, faute de quoi les industriels ne peuvent vivre.

Mr LE PICARD souhaite terminer sur une note optimiste concernant les marchés construction bois qui sont porteurs et sur les aides gouvernementales qui vont en découler (quatre ministères concernés).

M. DUYCK conclut en rappelant que, pour les forestiers privés qui doivent mettre du bois sur le marché, le meilleur moyen d'éviter les difficultés et pour être sûr d'être payé, est de s'entourer des services de gestionnaires compétents et en qui ils ont confiance.

3 - Questions diverses

• Certiphyto

Désormais, depuis le 26 novembre 2015, pour acheter et utiliser n'importe quel produit par vous-même en forêt comme en agriculture, (phytocide, insecticide, répulsif...) vous devrez être titulaire d'un certificat d'aptitude délivré après deux jours de formation.

Une première session a été organisée à CAEN par votre syndicat en février 2015.

Une autre sera organisée selon votre demande dès que nous totaliserons 16 candidats. Le prix en serait d'environ 180 euros. **Faites-vous connaître dès que possible si vous êtes candidat à cette formation ! (06 22 92 02 37 ou sfp14-50@orange.fr)**

• Cervidés dans le Calvados

Mr Bernard MOREUL relate les contacts avec la DDTM, l'ONC et l'ONF en ce qui concerne les cervidés, Mr JEANNERAT donne également quelques précisions concernant les pistes de réflexion pour lutter contre les dégâts très importants dans la forêt privée et rappelle l'importance du suivi de la réalisation effective des plans de chasse. Mr de GASSART alerte sur le fait que le contrôle administratif ne doit pas se durcir en matière de chasse. Concernant l'équilibre sylvo-cynégétique, Mr BOUVAREL relate l'énergie dépensée par la Fédération pour tenter d'améliorer la situation et rappelle que les forestiers doivent impérativement s'intéresser aux commissions locales sur les dégâts des gibiers. Mr JEANNERAT indique que les forestiers touchent moins de 2 % des aides octroyées à ce sujet.

4 - Intervention de Luc BOUVAREL Directeur Général de FRANSYLVA Forestiers Privés de France

Le conseil d'administration de Fédération vient d'arrêter sa stratégie, centrée sur l'économique.

Une brochure est remise à chacun des participants. Celle-ci expose dans le détail les quatre axes de la politique désormais conduite par FRANSYLVA :

1. **Promouvoir le patrimoine forestier des propriétaires forestiers privés :**
Veille économique ; Investir ; Maintenir la fiscalité ; Réglementation ; Anticiper et gérer les menaces ; Conforter les outils de gestion et préserver la liberté des sylviculteurs.
2. **Augmenter le nombre des adhérents.**
Appuyer les régions ; Organiser le réseau syndical ; Former les administrateurs ; Poursuivre et innover dans les actions de formation.
3. **Faire évoluer l'image du sylviculteur.**
Affirmer le propriétaire comme un sylviculteur ; prendre la parole auprès des élus et des entreprises ; Mettre en œuvre un plan de communication
4. **Renforcement de la Fédération à l'international** en relation avec la Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers (CEPF) car la présence au niveau européen est indispensable pour affirmer la particularité de la forêt française.

Rappelons que nous sommes 3,3 millions de propriétaires en France que 30% de notre territoire est forestier dont les $\frac{3}{4}$ sont privés. Ajoutons que les feuillus recouvrent les $\frac{3}{4}$ de la surface boisée et que celle-ci a augmenté de 22% en 40 ans

VISITE DE L'APRÈS-MIDI

Elle a été conduite par Mr et Mme SARTORIO propriétaires dans le Groupement Forestier du bois de la TOUR, et de Mr de LAVERGNEE qui intervient dans la gestion du bois. Elle a été suivie par une assistance nombreuse et fut très animée, l'occasion de nombreuses questions sur la constitution des routes forestières, des layons de débardage et des cloisonnements. Quelques débats aussi très instructifs sur l'éclaircie, la qualité des bois et leur destination commentée par Mr RAISON.

Merci à tous de cette excellente journée.